

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE
BORT-LES-ORGUES

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.5

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
28 impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Légende

- AC1 : Protection des Monuments Historiques
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels
- EL3 : Servitude de halage et de marche-pied : rivière domaniale de la Dordogne
- 13 : Servitude relative aux canalisations de transport de gaz
- 14 : Servitude relative aux canalisations électriques
- PM2 : Servitude relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- T1 : Servitude relative à une zone ferroviaire